



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi, 8 juin 2026 à 19h30, en la salle du Conseil sise au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1) Dérogation mineure (Superficie d'implantation au sol)

Adresse : 170, rue Louis-Hémon (lot 2 780 593)

Nature : Superficie minimale de bâtiment

Effet : Permettre, pour la propriété projetée sur le lot 2 780 593 (170, rue Louis-Hémon) une superficie minimale de bâtiment de 80 mètres carrés alors que la grille de zonage H-130 du règlement de zonage 801 exige une superficie de bâtiment minimale de 100 mètres carrés.

2) Dérogation mineure (Enseignes secondaires – nombre et hauteur)

Adresse : 10, rue Bouthillier (lot 3 005 204)

Nature : Enseignes secondaires – nombre et hauteur

Effet :

- **Permettre** 4 enseignes secondaires alors que l'article 424 du règlement de zonage 801 n'en permet que 2
- **Permettre** une hauteur de 1,01 mètre pour une enseigne secondaire alors que l'article 464 du règlement de zonage 801 permet une hauteur maximale de 0,6 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Fait à Rosemère, ce 22 mai 2026.

Greffière par intérim,

Nancy Clermont